



Union Gaule Autunoise Et Pêcheurs Morvandiaux

Open Carnassiers en Float-tube Plan d'eau du Vallon





Open Carnassiers Float-Tube

Règlement

L'union Gaule Autunoise organise un concours carnassiers en Float-tube individuel ouvert à tous au plan d'eau du vallon. (Age minimum 12 ans)

Les participants devront être munis de leur permis de pêche (vignette EHGO pour les participants d'autres départements).

Les mineurs doivent présenter une autorisation parentale à l'inscription. La compétition sous tous ses aspects sera réglementée par le présent règlement. Il devra être suivi par tous les concurrents.

Inscriptions :

Les compétiteurs disposeront de tous les éléments et informations via notre site internet :

www.uniongauleautunoise.fr

Le nombre de participants sera limité à 60 (les 60 premiers inscrits seront retenus), une liste d'attente sera mise en place en cas de désistement au nombre de 10 personnes.

Les inscriptions débuteront le 30 juillet et seront closes le 02 octobre 2024.

Un récépissé d'inscription vous sera envoyé afin de valider votre inscription à partir du 2 octobre.

Les bulletins seront à renvoyer à l'adresse suivante :

Mr Léocade Christophe
6d Rue Chancelier Rolin
71400 Autun
Tél : 0633168281 (Heures repas)
Email : courrier@uniongauleautunoise.fr

Droit à l'image :

En participant au concours de pêche du carnassier en Float-tube d'Autun, les concurrents acceptent sans conditions l'utilisation des droits d'image pour l'Union Gaule Autunoise sur l'ensemble de ses supports de communications (de l'accueil à la remise des prix)

Tarif de L'inscription :

30 euros pour tous les participants (petit déjeuner offert)

Possibilité repas : 12 euros

Le paiement devra s'effectuer uniquement par chèque à l'ordre de : *l'Union Gaule Autunoise.*

L'inscription sera considérée comme définitive à réception :

- Du paiement
- De la feuille d'inscription jointe au règlement
- Autorisation parentale écrite pour les mineurs

Déroulement :

L'épreuve se déroulera en une manche de 5 heures.

7h00 : Accueil des participants

7h30 : briefing sur le déroulement de l'épreuve

8h00 : mise à l'eau, placement des commissaires

8h30 : Début de la première manche

13h30 : Fin de l'épreuve (aucun poisson comptabilisé passé cet horaire)

15h30 : Remise des Prix

A la fin de la manche, les participants devront se trouver à moins de 30 m linéaire du point de contrôle défini par l'organisation (mise à l'eau général) au moment de la fin du concours sous peine de pénalité de point selon le barème suivant :

- De 1s à 5 min : 100 points
- Plus de 5 min : disqualification.

Tout manquement aux règles décrites ci-dessus entraînera la disqualification du concurrent pris en faute.

En cas d'incident technique ou d'accident, le concurrent en cause devra en informer au plus tôt l'organisation.

Mode de pêche :

1 seule canne ne pourra être utilisée pendant l'action de pêche, par contre d'autres cannes pourront être prêtes à l'emploi dans l'embarcation, maintenue hors de l'eau.

L'utilisation de l'Eco-sondeur est autorisée.

Seuls les leurres artificiels sont autorisés. Il est interdit d'utiliser des appâts naturels, vivants ou morts.

L'utilisation d'attractants, arômes, huiles est autorisée uniquement pour imprégner les leurres, toute autre utilisation de ces attractants (amorçage, déversage dans l'eau...) est interdite.

La pêche se pratique en « No-Kill ».

Les formes, les matériaux, dimensions, cannes, moulinets, hameçons seront libres, mais devront s'ajuster à l'éthique sportive, et à la législation française en matière de pêche.

Les pêcheurs veilleront en toute circonstance à adopter un comportement respectueux en vers le poisson, afin notamment de préserver intacte l'intégrité de leurs prises.

Chaque participant devra utiliser une épuisette pour sortir les poissons hors de l'eau.

La pince à poisson (ou boga, grip Fish...) est formellement interdite.

La pêche se déroulera librement sur le plan d'eau, à l'exception d'un secteur derrière l'île (voir carte), mais en respectant les règles suivantes :

- 15 m linéaire minimum entre les concurrents en action de pêche sur la même berge.
- Les compétiteurs ne doivent en aucun cas s'échanger du matériel ou toute autre chose sauf en cas de force majeure.

Equipements et Embarcation

- Float-tube sans moteur électrique
- Un gilet de sauvetage et un sifflet (fournis) sont OBLIGATOIRES.
- Echo sondeur autorisé

Tout manquement à ces deux dispositions entrainera la disqualification du participant.

Toutes les embarcations doivent être aux normes, en règle, et les participants avoir une assurance à responsabilité civile.

Chaque participant devra rédiger une déclaration sur l'honneur d'être nageur et décline toute responsabilité des organisateurs en cas de défaillance du Float-tube, (à joindre avec l'inscription).

Chaque participant devra être en possession d'un téléphone portable ou d'un sifflet afin de prévenir les commissaires pour faire mesurer leurs prises, mais aussi pour avertir d'une avarie ou autres.

Le Float-tube doit être muni d'un système correct de conservation des poissons : une caisse avec un couvercle, petite bourriche anglaise.

Conseil : il est préférable de vous munir pour la compétition d'un moyen de conservation de 2 prises afin de vous éviter des déplacements trop fréquents auprès des commissaires (attention cependant à ne pas stocker trop longtemps un poissons au risque que celui ne reparte pas)

Il est interdit d'avoir plus de 2 poissons dans son « vivier » par conséquent un concurrent ayant 2 poissons devra faire mesurer ses captures par un commissaire.

Après mesure, le poisson sera remis directement à l'eau de façon à lui garantir les meilleures chances de survie.

Poissons pris en compte

Sont considérés comme valides, les poissons vivants et repartant vivants qui atteignent la taille minimum indiquées aux espèces suivantes :

- Black Bass : 40cm
- Truite : 23 cm
- Brochet : 60cm
- Silure : 80 cm
- Perche : 20 cm (quota de 5)
- Sandre : 50cm

La longueur des captures : c'est la longueur en millimètre de un en un, de toute les captures valides présentées au contrôle par un compétiteur pendant la manche.

Pour exemple un poisson de 604 mm est validé 604 points : 1 point = 1mm.

Silure : 0.5 points par cm

La longueur des poissons est la mesure maximale de l'extrémité de la bouche fermée à l'extrémité de la caudale avec la nageoire allongée dans l'axe du corps.

Les poissons non maillés seront comptabilisés, **(uniquement les sandres et les brochets 10 cm en dessous de la taille légale : 40 cm pour le sandre et 50 cm pour le brochet)** selon le calcul suivant :

50 cm : 0.5 points, ensuite 1 point par cm : 51 cm : 1 point, 52 cm 2 points ...

Pour les perches, **les 5 plus grosses seront comptabilisées**, une fois les poissons validés par un commissaire il sera impossible de modifier les prises.

Attention ! Les participants seront pénalisés si nous comptabilisons plus de 5 perches pour le classement.

Une pénalité de 50 points leur sera attribuée.

Un classement provisoire en fin de chaque manche sera communiqué.

Les compétiteurs se classent selon la longueur totale obtenue. Les poissons comptabilisables le seront à raison d'un point par millimètre selon la définition de la longueur des captures. Le vainqueur de la manche sera le compétiteur qui aura obtenu la valeur la plus élevée de la manche (points poissons).

Le classement s'effectue dans l'ordre décroissant des points obtenus, en cas d'égalité le participant ayant le moins de poissons est déclaré vainqueur.

Un classement général permettra de récompenser les vainqueurs, seront également récompensés le plus gros poisson, le plus jeune pêcheur et la première femme.

Remise des prix et trophée

La compétition récompensera les trois premiers concurrents, le plus gros poisson de l'épreuve, le plus jeune et la première femme, toute fois, l'Union Gaule Autunoise se réserve le droit de modifier la dotation en fonction du nombre de participants.

400 euros au premier + un trophée

250 euros au deuxième + un trophée

150 euros au troisième+ un trophée

Un abandon ou une disqualification entraine un non classement.

Intempérie :

En cas de forte intempérie, la compétition pourra être annulée. Les organisateurs se réservent le droit de reporter la compétition ou de rembourser les sommes engagées.

Si la compétition est interrompue après la moitié de sa durée totale, les résultats acquis au moment de l'arrêt feront office de résultats finaux.

Réclamations

Les participants disposent de 30 minutes à partir de la fin de la manche ou de la compétition (heure officielle), pour formuler les réclamations qui peuvent avoir lieu.

Aucune réclamation concernant la compétition ne pourra être faite après.

Les réclamations devront être faites par écrit au comité d'organisation.

La décision du comité d'arbitrage est motivée, définitive et non contestable. Il aura statué sur les réclamations avant la proclamation des résultats. Les compétiteurs seront informés des litiges et des sanctions éventuelles à l'énoncé des classements de fin de compétition.

Le Président :

